



Administration communale d'Attert



Bourgmestre chargé de l'instruction publique	Josy ARENS	063242770
Référente « Les Enfants d'abord »	Véronique CHRISTOPHE	063242785
Coordinateur ATL	Patrick RAUSCH	0496531851

Il y a 20 ans



Dès la rentrée de septembre, des garderies d'enfants seront mises en place dans toutes les écoles communales de la vallée de l'Attart. La seconde phase du projet prévoit l'organisation d'ateliers créatifs, les mercredis après-midis, ainsi que la création d'une crèche, plus tard.

Que s'est-il passé le 26 juin 1998 ?

Non on n'a pas remarqué sur la lune

Juste l'idée sympathique d'aider les familles en créant un service d'accueil communal baptisé

« LES ENFANTS d'ABORD »

L'aventure était lancée, huit « gardiennes » responsables de 250 enfants de 2,5 à 12 ans pour huit implantations.

En 20 ans le système a bien évolué , le terme de gardienne est passé aux oubliettes , car notre équipe d'accueillantes ne cesse de se perfectionner en suivant des formations .

Du matériel ludique est mis à disposition afin que vos chers enfants soient reçus dans des conditions les plus agréables possibles.

Notre service communal est aussi le partenaire du service d'accueil des plaines du CPAS dans le cadre du décret du 3 juillet 2003 ACCUEIL TEMPS LIBRE.

Nous espérons toutes et tous que vous êtes satisfaits du travail que nous accomplissons chaque jour.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes, nous avons triplé le taux de fréquentation et augmenté considérablement notre équipe professionnelle.

Jour après jour, nous nous rendons compte de la confiance que vous nous accordez, et pour cela nous vous en remercions.

Notre plus belle récompense reste et restera toujours de voir vos enfants et vous-mêmes venir avec le sourire au sein de nos infrastructures auprès d'Amandine, Carine, ,Caroline, Cheila, Dominique, Françoise, Giuliana, Joel, Laïla, Marjorie, Martine K, Martine S, Maureen, Myriam, Nathalie H , Nathalie Z , Pascale, Régine, Stéphanie.

Tarifs :

Les prix à la demi-heure et par enfant seront dégressifs par nombre d'enfants d'une même famille inscrits à l'école : 1 enfant : 1€

2 enfants : 0,90€

3 enfants : 0,75€

A partir de 16h toute demi-heure entamée est due.

Un prix forfaitaire est établi pour les journées d'activités :

1 enfant : 15€ la journée, 7,50€ la ½ journée.

2 enfants : 11,20€ la journée, 5,60€ la ½ j.

3 enfants : 9€ la journée, 4,50€ la ½ j.

Tout dépassement au-delà de 18h30 sera facturé 5€ par enfant par quart d'heure supplémentaire.

Les frais d'accueil vous seront facturés comme suit :

septembre-octobre / novembre-décembre / janvier-février / mars-avril / mai-juin

Pendant les vacances scolaires de Printemps une semaine d'ateliers est organisée par l'accueil extrascolaire dans une implantation de la commune.

L'horaire de ces journées : **7h30 à 18h.**

Les détails pratiques vous seront communiqués en temps utile par votre accueillante.

Le personnel d'encadrement veillera à créer un climat de confiance, sera à l'écoute des enfants et des parents, ce toujours dans un esprit de respect de la vie privée de chacun.

Pour un bon fonctionnement, il est demandé à tous les participants de respecter ces règles de vie en communauté. Merci d'avance.

Visé par le Collège communal en date du 10 août 2018.

Droit à l'image :

En respect avec le Règlement Général de Protection des Données :

Peuvent être prises des photos d'enfants représentant les activités normales de l'accueil extrascolaire en vue d'illustrer ces dernières; elles pourront être diffusées ou publiées dans le journal de l'accueil, sur le site Internet communal pour usage informatif.

Les personnes concernées possèdent le droit d'accès, de rectification ou d'opposition au traitement des images les concernant; toute opposition doit être adressée par écrit officiel au Collège communal.

A défaut d'opposition les parents/personnes exerçant l'autorité parentale sont réputés consentantes aux deux paragraphes qui précèdent.

Ces documents sont conservés sous forme numérique et consultables sur RDV 063 24 27 85 (« Les Enfants d'abord » service communal d'accueil extrascolaire).

Règle de vie :

Pour garantir un climat harmonieux dans tous les lieux d'accueil :

- l'enfant adoptera une attitude correcte vis-à-vis de ses compagnons et des accueillantes,
- il respectera le matériel didactique et les locaux mis à sa disposition.

Tout comportement inadapté pouvant nuire à la vie en groupe vous sera rapporté ainsi qu'aux responsables du service « Les Enfants d'abord » et fera l'objet de mesures réparatrices -pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire et/ou définitive de l'accueil de l'enfant concerné.

Horaires :

Tous les matins de la semaine de
7h15 à 8h15

*Pour leur sécurité : pas d'enfants seuls
dans la cour avant ou pendant cette grille
horaire*

Tous les soirs de
15h45 à 18h30
(premier 1/4h gratuit)

Le mercredi après-midi de
11h30 à 17h30

Journées pédagogiques : de 7h15 à 18h30
avec minimum 8 enfants inscrits

Personnel d'encadrement :

Ecole d'Attart	063 / 23 42 26 0491 / 11 70 98	Laïla BENSLIMANE 0494 / 82 95 48 Caroline PESTIAUX 063 / 58 35 73 Joël HUSSON 0494 / 82 91 78
Ecole Enova	063 / 22 09 27	Maureen KIRSCH 0497 / 32 63 99 Amandine SOYEUR 0495 / 54 62 21
Ecole d'Heinstert	063 / 22 12 03	Dominique BERNARD 0470 / 69 52 38 Myriam MANDY 0470 / 94 38 31
Ecole de Metzert	063 / 21 66 74	Pascale LAMY 0497 / 50 46 17 Carine THOMAS 0494 / 66 53 26
Ecole de Nobressart	063 / 22 59 38	Martine KLEPPER 063 / 57 83 78 Stéphanie ROMANO 0494 / 10 35 07
Ecole de Nothomb	063 / 21 66 16	Régine NICOLAS 0495 / 22 88 69 Martine SCHMIT 0474 / 66 62 29
Ecole de Thiaumont	063 / 22 13 74	Marjorie DEVILLEZ 0496 / 40 45 00 Françoise SEVRIN 063 / 23 62 29 Nathalie ZIGRAND 0474 / 88 98 02
Ecole de Tontelange	063 / 22 50 61	Giuliana DAL LAGO 063 / 22 50 10 Cheila ALVES 0494 / 61 94 38

Seuls les enfants inscrits sont sous la responsabilité de l'accueillante.

- De remplir et signer la fiche de renseignements concernant leur enfant et d'avertir l'accueillante de tous changements (ex - adresse, tél, personnes autorisées à reprendre l'enfant).

Les personnes qui ne sont pas reprises sur la fiche devront signer une décharge auprès de l'accueillante, **aucun départ précipité sans avertissement du responsable ne sera toléré.**

– De respecter l'horaire de l'accueil (*pas d'enfant seul dans la cour avant 8h15 - règlement de l'école et pas d'interruption pendant le temps de l'accueil - départ, retour*) et plus spécialement les **heures de fermeture** et de contacter le numéro de l'école ou de l'accueillante en cas de retard ou d'imprévu quelconque ceci afin de rassurer votre enfant. En cas de retard exceptionnel des parents, une indemnité sera demandée.

– De laisser une collation à leur enfant surtout **le mercredi, aucun dîner** n'étant dispensé ce jour-là.

– De prendre le temps de signer toutes les deuxièmes semaines du mois les heures de fréquentation et les frais d'accueil complétés par l'accueillante, les papiers sans signature étant considérés comme approuvés par le service administratif « Accueil extrascolaire ». Ces documents seront archivés à l'Administration communale.

Mesures de prévention :

Chers parents, veuillez ne pas intégrer un enfant à nos lieux d'accueil si celui-ci est manifestement souffrant / malade.

Pour le bien de tous, veuillez remettre à l'accueillante une boîte de **mouchoirs**, des **langes** (si nécessaire) des lingettes et surtout des vêtements de rechange (culottes et chaussettes) et adaptés à la météo (casquette, crème solaire, bottes ...) tout au long de l'année.

L'équipe se réserve le droit d'appeler le médecin traitant de l'enfant ou l'un de ses confrères, voire le service 112 en cas de problème à régler sans délai.

Si votre enfant doit prendre un médicament, nous vous demandons de remettre une copie de la prescription médicale et d'inscrire sur la boîte les nom et prénom, les heures d'administration ainsi que le dosage pour la bonne et indispensable information de l'accueillante.

Transfert :

Sur la fiche personnelle de votre enfant est sollicitée votre autorisation pour véhiculer celui-ci. Ex : activités culturelles extérieures, spécialement le mercredi. Chaque accueillante est couverte par une assurance responsabilité civile et les enfants inscrits au tableau d'affichage le sont par une assurance extrascolaire.

Raisons d'être :

- Créer une structure permanente et ouverte à tous les enfants de la commune de 2,5 ans à 12 ans quel que soit le lieu de leur scolarisation.
- Répondre aux besoins des parents tout en offrant aux enfants un milieu qui favorise leur épanouissement.
- Faire de l'accueil une transition positive entre l'école et la maison, un lieu sécurisant et enrichissant.

Organisation

Les parents sont tenus :

- D'inscrire leur enfant suivant divers moyens mis en place :
 - sur le tableau de présence affiché à l'école,
 - par E-mail, suivant l'implantation fréquentée, l'adresse sera du type « extrascolaire.implantation@attert.be » (par ex pour Heinstert extrascolaire.heinstert@attert.be).
 - sur un formulaire online à l'adresse www.attert.be/commune/services-communaux/accueil-extrascolaire